

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2023_260
Feuillet n°037

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, les arrêtés municipaux n° 2018-229 en date du 8 juin 2018, n° 2020-307 en date du 24 juillet 2020, n° 2021-385 en date du 07 septembre 2021 et n° 2022-125 en date du 24 mars 2021 concernant les emplacements destinés aux véhicules des personnes à mobilité réduite dans la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif aux arrêtés municipaux cités ci-dessous pour un emplacement destiné aux véhicules des personnes à mobilité réduite dans la commune de Wimereux,

ARRETE

Article 1^{er} : Un emplacement réservé au stationnement des véhicules pour les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapés sera matérialisé :

- Rue René Cassin, au niveau du n° 16.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation verticale et/ou horizontale de cet emplacement.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#